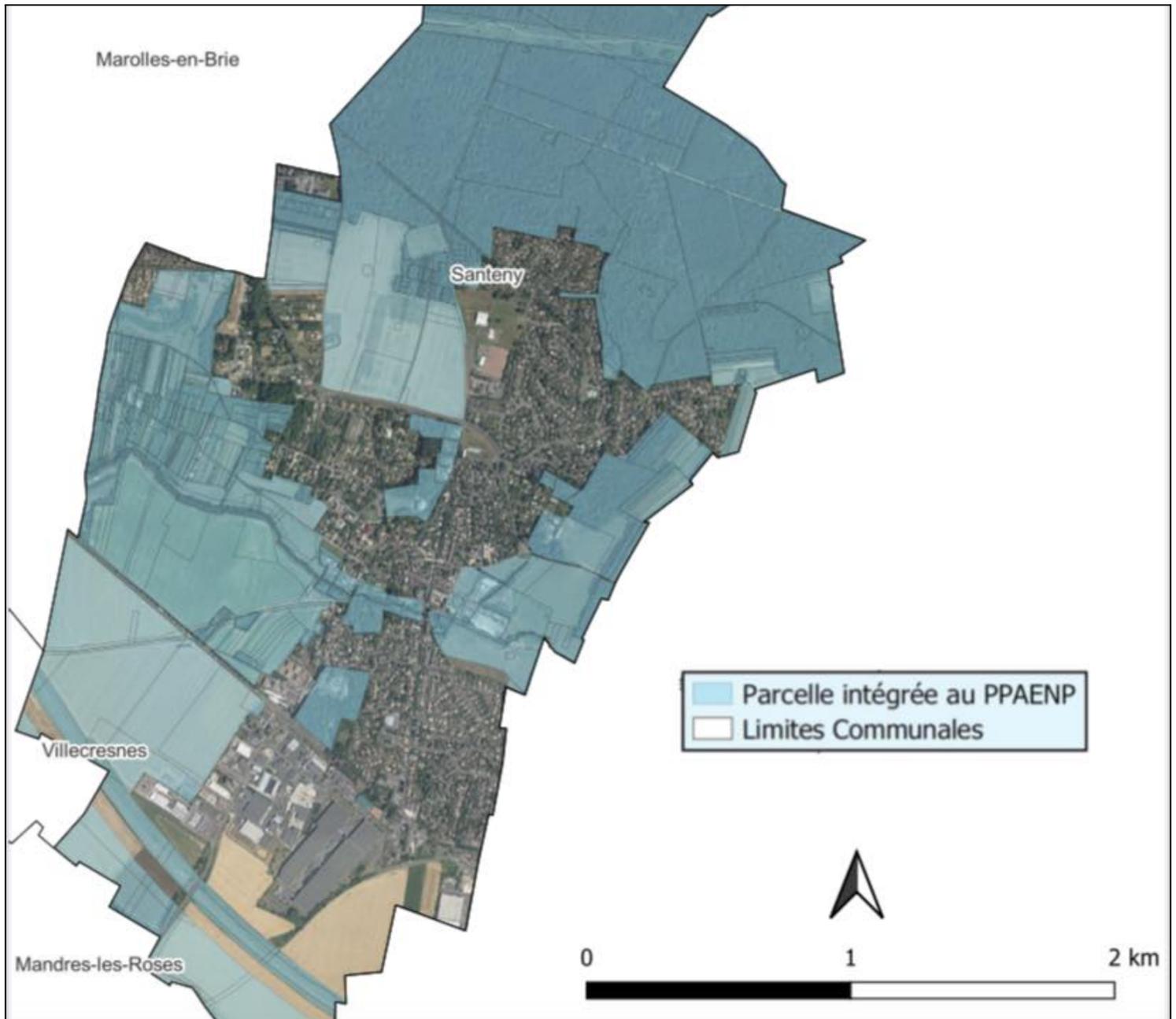




Un conflit d'intérêts majeur !

Une supercherie qui ne passera pas !

Le 14 novembre dernier, lors du conseil municipal nous avons à nous prononcer sur le projet de tracé du P.P.E.A.N (Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels) qui permettrait de protéger comme son nom l'indique, les espaces naturels et agricoles de notre commune figurant en bleu sur la carte ci-dessous.



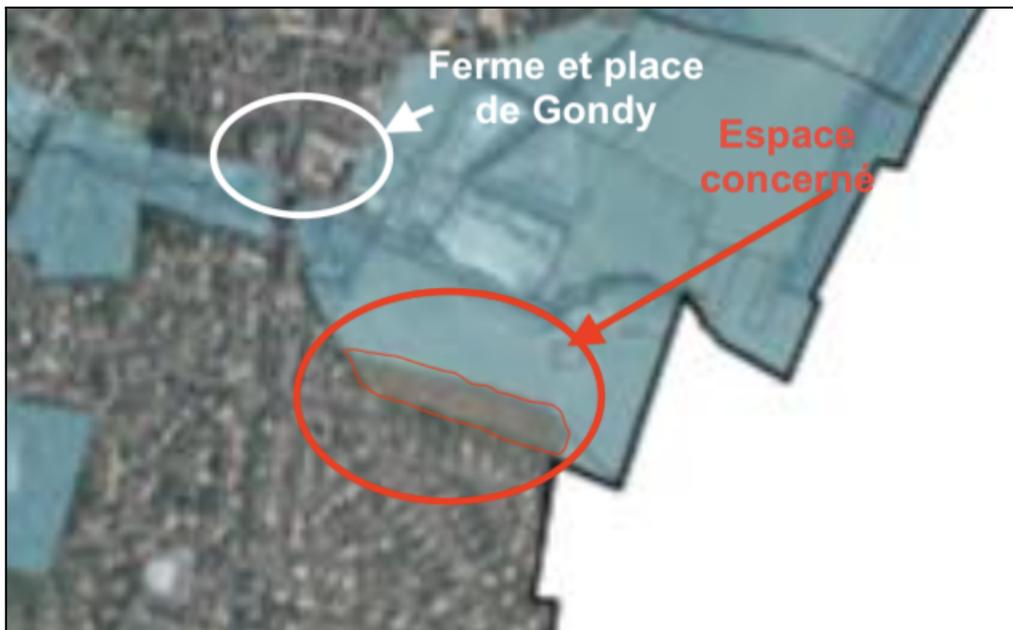


Bien évidemment nous sommes favorables à toute démarche qui permet de protéger l'écrin de verdure dans lequel nous vivons mais nous avons dû voter contre en conseil municipal et nous vous expliquons pourquoi.

Ce projet a été transmis à la mairie par la Préfecture le 15 septembre. Il n'y a eu aucune concertation sur le sujet jusqu'à une présentation succincte en commission urbanisme le 8 novembre.

Mais bizarrement la carte ci-jointe n'a été envoyée aux élus que 2 heures avant le Conseil. Et pour cause.

On découvre que le tracé « oublie » une grande partie d'une parcelle classée en zone agricole et naturelle près de la Queue de Poêle, celle où s'ébattent les chevaux et ce à la demande des agriculteurs propriétaires d'après Monsieur le Maire.



Ce tracé apparaîtra dans le nouveau P.L.U.I (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) rendant cette parcelle à terme aménageable et pourquoi pas constructible.

Or l'une des propriétaires est une élue de M.Bedu...

M.le Maire pensait sans doute que nous n'aurions pas le temps de nous apercevoir de la supercherie avec cet envoi tardif...

C'était sans compter sur notre connaissance du territoire Santenois et de son urbanisme.

Mais ce qui est un comble, c'est que ce projet semble s'être **basé sur une carte de zonage ancienne**, ce qui prouve la méconnaissance totale de notre territoire de la part de ses auteurs. **A moins que cela n'ait été fait délibérément ou qu'une division parcellaire n'ait été validée sans que les Santenois et les membres du conseil municipal n'en soient informés.?**

Vous trouverez ci-dessous et à notre connaissance, **la seule véritable carte de zonage actuellement en vigueur** dans notre P.L.U. et au cadastre national.

Pour le vérifier, il vous suffit d'aller consulter le site : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/> et de taper Santeny dans la fenêtre de recherche.



Nous vous avons gardé le meilleur pour la fin. Sur le site "bellesdemeures.com", voici l'annonce que l'on peut trouver.

Domaine équestre 30 ha constructibles avec Maison de Maître 15 pièces Val-de-Marne Est. Découvrez un domaine équestre exceptionnel sur une parcelle cadastrale de 30 hectares constructibles.

Exclusivité

Vente confidentielle



Propriété équestre
15 Pièces • 900 m²
Santeny
18 500 000 €

Domaine équestre 30ha constructibles avec Maison de Maître 15 pièces...

COLDWELL BANKER
RESEAU IMMOBILIER MONDIAL

COLDWELL BANKER RS PROPERTY